



**PAUL JEANNETEAU**

DÉPUTÉ DE MAINE-ET-LOIRE

CONSEILLER GÉNÉRAL

MAIRE DE CHAMPIGNÉ

## Communiqué de Presse

---

### **Paul JEANNETEAU dépose une proposition de loi pour que les régies de quartier bénéficient du paiement par Chèque Emploi Service.**

Paul JEANNETEAU, Député de Maine-et-Loire, a déposé mardi 20 janvier une proposition de loi visant à permettre aux régies de quartier de bénéficier du paiement par Chèque Emploi Service Universel.

Depuis plus de vingt ans, ces associations jouent un rôle important en matière de politique de la ville et d'insertion par l'activité économique. Elles mettent en oeuvre un ensemble de services collectifs et individuels destinés aux habitants des quartiers et répondent à des besoins non couverts par les entreprises du secteur marchand.

Alors que d'autres structures, telles que les associations intermédiaires, peuvent bénéficier d'un paiement par CESU, les régies de quartier en sont privées.

Paul JEANNETEAU a donc décidé de déposer une proposition de loi afin d'y remédier et de promouvoir ces associations qui participent activement à la préservation du lien social.

Assemblée Nationale : 126 rue de l'Université 75355 Paris Cedex 07 SP  
Permanence : 14 rue René-Brémont 49100 Angers - Tél : 02.41.87.42.41 – Fax : 02.41.87.05.66